

A&C FC

SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 20 000 EURO

**SIEGE SOCIAL : 11 PLACE JULES EDOUARD COUTURIER
78380 BOUGIVAL (YVELINES)**

NOMINATION DE LA PREMIERE GERANCE

L'an deux mille onze,
Et le sept mars,

Le soussigné :

- Monsieur Fabrice COUTURIER,

Agissant en qualité d'unique associé de la société, a décidé, à l'issue de la signature des statuts, de désigner la première gérance de la société, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de ladite société.

A cet effet, il a arrêté ce qui suit :

I – NOMINATION DE LA GERANCE

Le soussigné nomme en qualité de gérant de la société :

- Monsieur Fabrice COUTURIER,
Demeurant à BOUGIVAL (Yvelines) 11 place Jules Edouard Couturier,

pour une durée indéterminée.

Monsieur Fabrice COUTURIER déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.



II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre III des statuts sociaux.

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

En rémunération de ses fonctions, le gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine décision de l'associé unique.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fabrice COUTURIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fabrice', with a large, sweeping loop at the end.

Bon pour acceptation
des fonctions de gérant

